



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° (F)25-02

de composition du jury du concours interne et externe d'Agent d'Exploitation
Principal des Travaux Publics de l'État au titre de
l'année 2025

LE PRÉFET,

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016 – 580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023, modifiant le décret n°91-393 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 24 janvier 1991, fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours interne et externe ;

VU l'arrêté DIR Centre Ouest n°(f)25-01 d'ouverture du concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État au titre de l'année 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe FAUCHET, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ;

Arrête

ARTICLE 1 : La composition du jury du concours interne et externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État organisé au titre de l'année 2025, spécialités « Branche Routes Nationales et Bases Aériennes », est fixée comme suit :

- M. Clément BOURCART, Attaché principal d'administration de l'État :
 - Président du jury.
- M. Daniel DANG, Technicien supérieur en chef du développement durable :
 - membre du jury,
- M. Corentin DESROSES, Technicien supérieur principal du développement durable :
 - Membre du jury
- M. Franck MALAURIE, Technicien supérieur en chef du développement durable :
 - Membre du jury.
- Mme Marjorie GOURABIAN, Technicienne supérieure principale du développement durable :
 - Membre du jury
- M. Frédéric MASFRAND, Technicien supérieur en chef du développement durable :
 - Membre du jury
- Mme Marylène SAINT-CLAIR, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle du développement durable :
 - Membre du jury
- M. Michel POITELON, Ingénieur Haute maîtrise de niveau 3
 - Membre du jury
- Mme Isabelle RIBEIRO , Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État :
 - Membre du jury

En cas d'indisponibilité de Monsieur Clément BOURCART, la présidence sera assurée par Monsieur Daniel DANG

ARTICLE 2 : Le jury s'adjoit de notateurs et surveillants pour les épreuves pratiques du concours.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Limoges, le - 7 MARS 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes centre-ouest

A blue ink signature of Philippe Fauchet, consisting of a stylized 'P' and 'F' enclosed in a blue oval.

Philippe FAUCHET